



MISSION

Le Club de golf de Fauvel est un organisme à but non lucratif, géré par un conseil d'administration, pour assurer aux membres et à la clientèle un environnement de qualité où ils peuvent se retrouver pour perpétuer les traditions du golf dans une atmosphère agréable et détendue.

VISION

Être reconnu comme LA destination golf de la région Gaspésie pour la QUALITÉ DE SES VERTS et de son parcours.

NOS VALEURS

Priorité aux membres et à notre clientèle

La satisfaction de nos membres et clientèles est au centre de nos décisions. Pour ce faire, le terrain doit être tenu selon les normes de jeu optimales, les bâtiments et les installations bien entretenues, l'accueil courtois et agréable.

TRANSPARENCE

Les décisions et les raisons qui expliquent quant à la saine gestion du club sont connues des membres et des employés.

INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration et du personnel se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se placer dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

RESPECT

Chaque membre, autant de l'administration que du personnel et des membres du club, manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit en faisant preuve de courtoisie et de respect.

CODE D'ÉTHIQUE

Le club de golf de Fauvel vous présente son code d'éthique regroupant plusieurs règlements axés sur le comportement général, le parcours, la tenue vestimentaire, le respect des heures de départ, etc...

Ces règlements sont destinés à assurer une certaine qualité de jeu et un comportement digne du club et de ses membres.

Attendu que le Conseil d'administration désire que les membres du Club soient régis par un Code d'éthique et de conduite :

Attendu que le Conseil d'administration désire que les droits et obligations des membres soient établis clairement et soient appliqués par tous les membres, leurs invités et les visiteurs :

Il est résolu d'adopter le présent Code d'éthique et de conduite, la circulation et la discipline des membres.

PRÉAMBULE

CHAPITRE I – DÉFINITIONS

Aux fins des présentes règles d'éthique et de conduite et à moins d'une disposition contraire, les expressions suivantes signifient :

Le Club : Club de golf Fauvel Inc.

Le Conseil : Le Conseil d'administration du Club de golf Fauvel Inc

Membre : Les membres tels que définis aux Règlements généraux du Club.

Invité : Toute personne qui a été invitée par un membre à une partie de golf ou qui a été admise à une partie de golf

Visiteur : Toute personne non accompagnée d'un membre et qui a satisfait aux exigences du Club quant aux frais de jeu.

Tenue vestimentaire

- Le port du soulier à crampons de métal est interdit en tout temps et en tous lieux.

Le jeu de golf

- Le golfeur doit jouer promptement et respecter les limites de temps fixées par le Club soit 4 h 30.
- Chaque groupe de golfeurs doit suivre le groupe qui le précède; la position du groupe qui suit n'entre pas en ligne de compte pour déterminer si le rythme d'un groupe est satisfaisant ou non.
- Les golfeurs doivent quitter le vert et ses abords aussitôt qu'ils ont tous terminé leur dernier coup roulé.
- Les golfeurs qui sont à la recherche d'une balle doivent la considérer comme perdue si elle n'est pas retrouvée dans un délai de trois (3) minutes.
- Les golfeurs peuvent frapper au maximum dix (10) coups par trou.
- Aucun golfeur ne doit jouer avant que les golfeurs qui le précèdent ne soient hors d'atteinte.
- Le golfeur doit en tout temps respecter le parcours.

Les départs; remettre du terreau (top soil) si nécessaire là où il est disponible.

- Les allées; replacer ses mottes de gazon.
- Les verts; réparer ses marques de balles; déposer délicatement le fanion sur le vert.
- Les trappes de sable; prendre le temps de bien racler.
- Voiturettes à mains et téléguidées ne doivent être approchées à moins de vingt (20) pieds des verts ou entre le vert et une trappe de sable. Ils ne doivent pas être non plus sur les tertres de départ.
- Le membre est responsable de la conduite de ses invités.
- Le membre doit refréner les écarts de conduite (langage vulgaire, bâtons lancés...) et exiger de ses invités la même chose.
- Le membre doit en tout temps avoir une étiquette convenable envers les autres joueurs.
- Crier FORE si la balle se dirige vers un autre joueur.
- Si vous ralentissez le jeu, laisser passer le quatuor suivant.
- Remplir la carte de pointage à l'extérieur des verts.
- Téléphone cellulaire; favoriser la quiétude des membres en l'utilisant le moins possible sur les parcours.
- Respecter les employés de terrain. Assurez-vous qu'ils vous ont vu et attendre avant de frapper.

Champ de pratique et verts de pratique

- Tout golfeur utilisant le champ de pratique doit respecter la signalisation affichée
- Il est obligatoire d'utiliser uniquement les espaces réservés à cette fin
- le vert au 18^{ième} trou ne doit en aucun cas être utilisé pour se pratiquer

Heures de départ, réservations et autorisations

- Les réservations des heures de départ peuvent se faire par téléphone ou directement à la boutique en plus de l'utilisation d'internet
- Un membre qui ne peut se présenter à son heure de départ doit prévenir le préposé aux départs le plus tôt possible.
- Tous les membres d'un quatuor doivent se présenter au tertre de départ au moins quinze (10) minutes avant l'heure fixée et aviser un préposé de la boutique.
- Il est strictement interdit de commencer une partie à partir du tertre du 10^e trou sans l'autorisation expresse d'un préposé de la boutique.

Voiturettes électriques

- Toutes les voitures motorisées électriques doivent être préalablement payées auprès du préposé à la boutique.
- Le conducteur d'une voiturette motorisée doit être âgé d'au moins quatorze (14) ans.
- Un maximum de deux (2) personnes et de deux (2) sacs de golf est permis sur une voiture et pas plus de deux (2) voiturettes par quatuor.
- L'utilisation par le golfeur des voitures électriques sur le site du Club doit être effectuée selon l'affichage et les indications disposées aux endroits pertinents.
- La circulation des voitures électriques peut être restreinte certaines journées, et ce, compte tenu des conditions climatiques ou de l'état du terrain; le cas échéant, le surintendant détermine les restrictions.
- Sur les trous à normale 3, les voitures motorisées devront demeurer dans les sentiers prévus à cet effet.
- N'approchez jamais à moins de 30 verges du vert avec la voiturette électrique
- N'allez jamais dans les bois avec une voiturette motorisée.
- Veuillez respecter les sentiers aménagés à cette fin. Amenez les voiturettes le plus à l'arrière possible des verts pour que les joueurs puissent quitter le vert sans revenir sur leurs pas.
- Les voiturettes à main ne doivent pas être accrochées, mues ou tirées par des voiturettes électriques. Aucun occupant d'une voiturette électrique, alors qu'il est à bord et qu'elle est en marche, ne peut tirer une voiturette à main.

Autres règlements

- Chaque joueur doit avoir un équipement approprié.
- Pendant le jeu, un système de sirènes avisera que les golfeurs doivent immédiatement cesser de jouer et se déplacer dans les endroits sécuritaires aménagés à cette fin. Si la fermeture persiste pour une longue période, les golfeurs devront revenir au chalet.
- Tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des installations du Club, terrasse, local d'entreposage des sacs, entrepôts des voitures, etc. La réglementation gouvernementale s'applique en tout temps.
- Toutes drogues sont prohibées sur le terrain, ses bâtiments et installations.
- Seules les boissons alcoolisées vendues au Club peuvent y être consommées. Aucune boisson alcoolisée ne sera servie aux personnes de moins de dix-huit (18) ans.

RÈGLES DE CONDUITE

- Les membres doivent se conformer et respecter en tout temps les règlements, politiques et décisions dûment adoptées par toute instance, personne ou tout comité habilité à le faire.
- Tous les membres, de même que leurs invités, doivent se comporter avec politesse et décence et selon les plus élémentaires règles d'hygiène et de bienséance.
- Tous les membres doivent exercer leurs privilèges avec souci de protéger les biens du Club, de ne pas nuire à l'exercice des privilèges des autres membres et dans un esprit de bienséance et de courtoisie envers tous les membres et le personnel du Club.
- Le membre est responsable de tout dommage causé aux actifs du Club par lui ou par tous invités. Le montant des dommages sera fixé et facturé au contrevenant par le Conseil d'administration.
- Le membre ne doit adresser aucune réprimande aux membres du personnel, mais il doit signaler tout manquement au directeur ou à un des membres du conseil d'administration. Il doit de plus respecter tout avis, décision ou demande formelle du directeur. En cas de désaccord, le membre pourra, par la suite, en référer au directeur, ou si ce dernier est en cause, au président du Conseil d'administration.
- Le Club ne tolérera pas toutes formes de harcèlement psychologique au travail. Cette forme de harcèlement touche les membres envers les employés. Par harcèlement psychologique, on entend; une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes qui réunissent les quatre critères; répétés, hostiles ou non désirés, portant atteinte à la dignité, entraînant un milieu de travail néfaste.
- Le membre doit respecter les employés, visiteurs, et tout autre personne sur les lieux du Club de Golf.

Conséquences

- Lorsqu'un membre enfreint l'une ou l'autre des règles inscrites dans le présent code d'éthique et de conduite, il recevra un premier avis verbal de la part des responsables du club (directeur ou membre du Conseil d'administration).
- S'il enfreint une seconde fois le présent code, il recevra un avis écrit concernant son manquement.
- À la troisième infraction, il recevra un avis de convocation avec le Comité de discipline du Club et son cas sera soumis au Conseil du Club, ce dernier pourra prendre des mesures disciplinaires le cas échéant pouvant aller jusqu'à l'expulsion du Club.

Le Conseil d'administration du Club de Golf Fauvel